

# À LA FINE **POINTE.**



CONCOURS DE DESIGN  
**LA POINTE NEPEAN**

ÉTAPE 01 - DEMANDE DE QUALIFICATION - AL1632 // 01.19.2017





À LA FINE **POINTE**

# **À LA FINE POINTE**

Concours de design pour  
la pointe Nepean

Étape 01 - Demande de qualification - AL1682  
01.19.2017





*La pointe Nepean - une vue détaillée de la clôture existante*



# TABLE DES MATIERES

A. Sommaire .....	p.06
01. La capitale du Canada .....	p.09
02. Le projet .....	p.13
03. Le concours de design .....	p.29
04. Les intervenants et partenaires .....	p.39
05. Informations additionnelles .....	p.46
Annexe 1 - Biographies du jury .....	p.49

# SOMMAIRE

La Commission de la capitale nationale (CCN) désire mettre sur pied la première phase d'un concours de design en deux étapes d'envergure internationale pour aménager un secteur couvrant 2,5 hectares et incluant la pointe Nepean. Il s'agit d'un site stratégique de la capitale, puisque la pointe Nepean est située sur un promontoire au cœur des symboles de la capitale et à proximité d'institutions culturelles publiques et privées importantes.

Les architectes paysagistes, concepteurs de pont, architectes, urbanistes, ou tous autres professionnels du design sont invités à constituer une équipe pour répondre à la présente demande de qualification.

Concrètement, la CCN veut créer un espace vert du 21<sup>ème</sup> siècle, animé, inspirant et source de fierté pour tous les canadiens et une nouvelle occasion pour les visiteurs d'enrichir leur expérience de la capitale. Dorénavant, la pointe Nepean offrira de nouvelles possibilités de reconnecter ce site à ses environs incluant le parc Major's Hill, le Musée des beaux-arts du Canada, la Monnaie royale canadienne et le Centre mondial du pluralisme, grâce à une meilleure circulation des piétons.

Les propositions finales comprendront entre autres le design d'un pont piétonnier entre la pointe Nepean et le parc Major's Hill, un espace de rassemblement pour la tenue d'événements dans la pointe Nepean ainsi que divers aménagements.

## PROCESSUS DU CONCOURS

Toutes les équipes intéressées à participer à la compétition et dont le répondant sera un architecte paysagiste éligible à obtenir une licence en Ontario sont invitées à se porter candidates. Le processus de sélection se déroulera en deux étapes dont la première consiste en une sélection d'un maximum de 4 équipes conformes aux exigences de la compétition qui seront invitées à participer à la deuxième étape du concours. Les renseignements exigés pour chaque équipe, de même que les critères d'évaluation des candidatures sont décrits dans le présent document. Aucun honoraire sera versé aux proposants lors de la première étape de la compétition.

La seconde étape consistera à la préparation des propositions de design proprement dites. Chaque équipe sélectionnée devra soumettre une proposition définissant un concept d'aménagement, un plan d'aménagement pour l'ensemble du site compris à l'intérieur des limites de la compétition et un plan d'aménagement détaillé de la pointe Nepean.

Au début de la deuxième étape, un document décrivant les caractéristiques du site, le programme d'aménagement, les lignes directrices et les critères d'évaluation de projets, sera remis aux équipes finalistes. En vue de permettre la préparation de propositions de qualité, la CCN remettra à chaque équipe à la fin de la deuxième étape une contribution financière de 50,000 \$ CA (incluant les taxes applicables) et 4,000 \$ CA (incluant les taxes applicables) pour couvrir les frais de déplacements.





Vue aérienne de la pointe Nepean et de ses environs



01



*Pont en fer décoratif reliant la pointe Nepean et le parc Major's Hill, vers les années 1940*





# LA CAPITALE DU CANADA

Le 19 <sup>ème</sup> siècle .....	p.10
Le 20 <sup>ème</sup> siècle .....	p.10
Le 21 <sup>ème</sup> siècle .....	p.11

## LE 19<sup>ÈME</sup> SIÈCLE

Avant les explorations de Samuel de Champlain au 17<sup>ème</sup> siècle, et pendant un certain temps après, la région de la capitale du Canada était plus une région où les peuples autochtones et européens passaient ou pratiquaient le commerce, plutôt d'un lieu de peuplement permanent. Au tournant du 19<sup>ème</sup> siècle un américain du Massachusetts, Philemon Wright décela un potentiel pour développer une industrie forestière florissante. Par la suite, la construction du canal Rideau, achevée en 1832 sous la supervision du Lieutenant-colonel John By, a favorisé l'établissement des casernes militaires sur l'escarpement et la mise sur pied à proximité d'une première colonie appelée Bytown.



La ville d'Ottawa - Canada Ouest, 1860

En 1855, on changea le nom de Bytown pour Ottawa. Le destin de cette petite ville d'exploitation forestière, changea complètement lorsqu'en 1857 la reine Victoria décréta qu'Ottawa deviendrait la capitale de ce qui était alors la Province du Canada. Sa localisation, à la frontière du Haut et Bas-Canada, joutée à la beauté des paysages naturels avaient grandement contribué à guider son choix. En 1867, à l'aube de la Confédération canadienne, les édifices du Parlement, érigés sur la colline comme des pavillons dans un parc, comptaient parmi les quelques bâtiments de pierre construits dans cette petite ville d'à peine 18 000 habitants. À la fin du 19<sup>ème</sup> siècle, Ottawa comprenait certains aménagements et établissements importants, dont le parc Major's Hill, le premier parc public de la ville.

## LE 20<sup>ÈME</sup> SIÈCLE

L'odyssée de la planification de la capitale a commencé quelques 30 ans après la Confédération, au tournant du 20<sup>ème</sup> siècle, sous la gouverne de sir Wilfrid Laurier qui créa la Commission d'embellissement d'Ottawa, la prédécesseur de la Commission de la capitale nationale (CCN). En 1899, la commission mit en œuvre un processus de planification urbaine qui allait graduellement transformer l'ancienne ville de transport du bois en l'une des capitales les plus attrayantes du monde.

Frédéric G. Todd (1903), Edward H. Bennett (1915) et Jacques Gréber (1937-1939) sont parmi les planificateurs urbains ayant participé au projet d'embellissement de la ville. On leur doit notamment la construction d'un grand boulevard reliant Rideau Hall aux édifices du Parlement (rue Sussex), la conservation de grands parcs et espaces naturels entourant la capitale (ceinture de verdure et le parc de la Gatineau), et la place de la Confédération (Monument commémoratif de guerre du Canada).

En 1958, le Parlement adoptait la Loi sur la capitale nationale qui créait la CCN, de même que la région de la capitale nationale, dont la superficie passait de 2 330 kilomètres carrés à 4 660 kilomètres carrés répartis sur les deux côtés de la rivière des Outaouais. Le mandat de la CCN touche principalement à l'aménagement, la conservation et l'embellissement de la capitale.



## LE 21<sup>ÈME</sup> SIÈCLE

Actuellement, la CCN est à la fois héritière et gardienne de ce patrimoine composé de paysages et de lieux significatifs mémorables. Pour mener à bien son mandat, la CCN a développé un cadre de planification et des moyens pour appuyer les décisions relativement aux usages et la qualité du design des sites fédéraux.

Le Plan de la capitale du Canada est le principal document de planification. Il présente la vision future de la capitale et établit les valeurs et les principes sur lesquels s'appuient l'intendance et les décisions d'aménagement. Le Plan de la capitale est complété et concrétisé par un Schéma directeur de la capitale qui le traduit en directives et politiques d'aménagement s'appliquant à des secteurs géographiques particuliers et à des thématiques spécifiques. La capitale est divisée en quatre grands secteurs faisant l'objet de plans spécifiques: le Plan de secteur du Cœur de la capitale de Canada (2005), le Plan directeur du parc de la Gatineau (2005), le Plan directeur de la Ceinture de verdure (2013) et le Plan directeur des Terrains urbains de la capitale (2015).

Le Plan de la capitale du Canada 2017-2067 est actuellement en cours de préparation. Il reconduit les grandes idées du plan précédent (1999) qui visaient à rendre la capitale un endroit signifiant, pittoresque et dynamique, en mettant en valeur les attraits culturels et naturels de ses paysages remarquables.

La pointe Nepean est un lieu d'importance stratégique à cause de sa localisation au cœur de la capitale et de ses vues panoramiques. Ainsi, les politiques énoncées dans le Plan de la capitale ainsi que celui du cœur de la capitale s'appliquent.



*Le parc Major's Hill, vers les années 1940*





# LE PROJET

Contexte historique .....	p.14
Le site de compétition.....	p.20
La vision .....	p.26
Les objectifs .....	p.26

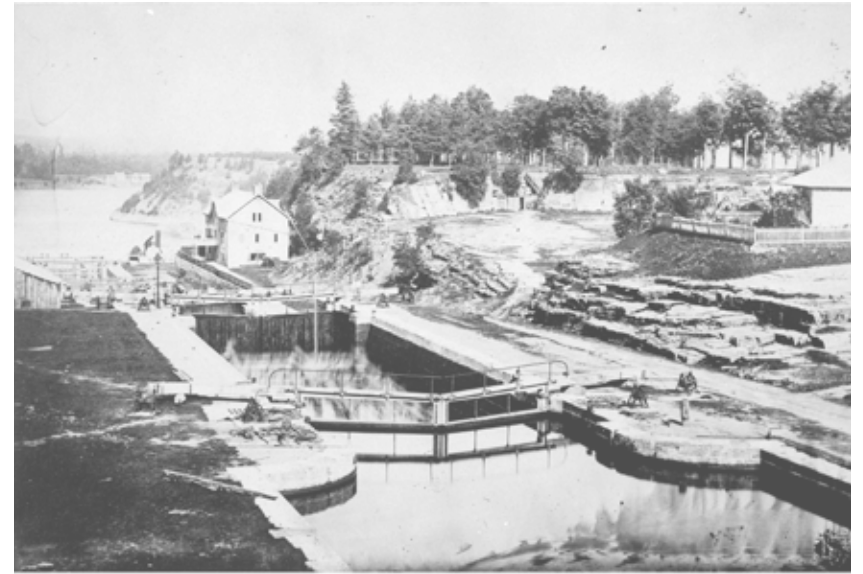
## CONTEXTE HISTORIQUE

*Le contexte urbain: 1826 à 1874*

La pointe Nepean faisait autrefois partie d'un ensemble de terrains qui avait été acquis au nom de la Couronne à des fins de défense militaire, par le gouverneur en chef Sir George Ramsay, Lord Dalhousie. En 1826, une partie de ces terrains était habitée par le lieutenant-colonel By, ingénieur militaire britannique responsable de la construction du canal Rideau et fondateur de Bytown (Ottawa). À l'époque, un grand jardin aux formes régulières complétait l'ensemble résidentiel. Cet endroit était perçu comme le plus bel endroit d'observation en Amérique du Nord offrant une vue spectaculaire sur la rivière des Outaouais et les vastes forêts longeant les berges, de même que sur la baie Sleigh, nommée par la suite la baie d'Entrée. Lorsque le colonel By quitta l'Amérique pour l'Angleterre en 1832, son successeur le Major Bolton prit possession de la propriété jusqu'en 1849.



Plan historique de Bytown, 1853



Vue du canal Rideau vers la pointe Nepean, aux environs de 1861

À partir du moment où la Reine Victoria choisit Ottawa comme capitale du Canada en 1857, les élus municipaux s'engagèrent à préserver la beauté du paysage pittoresque de la capitale. En 1860, on mis en place la première pierre du parlement.

Le département des Travaux publics gardait toujours en réserve les terrains de la Couronne dont la pointe Nepean et le parc Major's Hill, en vue d'y ériger la résidence du Gouverneur général. Durant cette période, les terrains de la Couronne étaient aussi utilisés par les habitants qui s'y rendaient pour admirer les vues panoramiques, observer les travaux de construction du Parlement, et assister à des concerts de musique militaire. En 1867, le site fut utilisé le premier jour de juillet pour célébrer la fête du Dominion. Graduellement, les citoyens firent pression auprès du gouvernement pour convertir les terrains de la Couronne en parc public au moyen d'un bail de location avec la ville. En 1874, un arrêté en conseil fut approuvé et le parc Dominion (Major's Hill) devint le premier parc à Ottawa. La pointe Nepean ne fut pas aménagée immédiatement, à l'exception d'un bâtiment de service et l'installation de canons provenant de la guerre de 1812 et la guerre de Crimée.





*Le paysage gardenesque du parc Major's Hill, vers 1914*



*La pointe Nepean Point et le bâtiment de l'Imprimerie du Gouvernement, 1885 à 1898*

*« Mon avis est que nous devrions avoir tout cet espace vacant, en étendant le parc Major's Hill à la rive de la rivière qui ajouterait beaucoup à la beauté d'Ottawa. »*

*Sir Wilfrid Laurier, Premier ministre du Canada (1896 à 1911)  
Débats du Parlement du Canada (Hansard), 5 juin 1905*

*Développement de la pointe Nepean et du Parc Major's Hill (Parc Dominion):  
1874 aux années 1920*

Officiellement nommé « Pointe Nepean » pour commémorer Sir Evan Nepean (1751-1822) haut fonctionnaire britannique, la pointe Nepean demeura un promontoire naturel composé d'arbres et d'une batterie jusqu'en 1876. Au même moment le parc Dominion fut dessiné selon un style « gardinesque » par l'ingénieur de la ville. Le parc offrait des vues pittoresques, des sentiers courbes pour les piétons et carriages, un étang artificiel, des fontaines et un pavillon de verre utilisé pour la propagation et la confection de plates-bandes de fleurs très élaborées. Les vastes pelouses du parc et ses jardins constituaient une oasis de repos pour les citoyens qui fréquentaient le parc pour s'y reposer, pratiquer des sports ou autres activités et assister à des concerts. De nombreux arbres furent plantés à cette époque.

En 1885, la ville décida de ne pas renouveler le bail de location du parc compte tenu des coûts élevés d'entretien. Le parc fut alors rétrocédé au gouvernement fédéral qui changea son nom pour le parc Major's Hill. Assumant la responsabilité à la fois pour la pointe Nepean et le parc Major's Hill, le gouvernement fédéral pensa à aménager un promontoire avec vue sur la rivière. Entretemps, en 1890, l'imprimerie du gouvernement fut construite sur une importante parcelle du site de la pointe Nepean.





*Dévoilement du monument de Samuel de Champlain à la pointe Nepean, 1915*



*Vue aérienne de la passerelle reliant la pointe Nepean et le parc Major's Hill, vers les années 1920*



*Passerelle en fer décorative reliant la pointe Nepean et le parc Major's Hill, vers les années 1940*





*Le monument de Champlain et les canons - la pointe Nepean, vers les années 1940*



*Fontaine - la pointe Nepean, vers les années 1920*



*Vue des bâtiments du Parlement de la pointe Nepean, vers les années 1950*

En 1908, le gouvernement fédéral vendit à la compagnie de chemin de fer du Grand Tronc une parcelle du parc Major's Hill pour permettre la construction de l'hôtel Château Laurier. Il exigea en échange une somme de 100,000 \$ pour l'aménagement de la pointe Nepean. C'est la Commission d'embellissement d'Ottawa qui fut responsable de cette réalisation entre les années 1909 et 1911. On aménagea un pavillon d'été, une clôture

métallique, une terrasse d'observation et un pont piétonnier au-dessus de la rue Saint Patrick pour relier la parc Major's Hill à la pointe Nepean.

En 1915, un monument commémoratif conçu par le sculpteur canadien Hamilton MacCarthy fut érigé sur le site en l'honneur de Samuel de Champlain pour célébrer le tricentenaire du passage de l'explorateur dans l'Outaouais.

*Modernisme et déclin: les années 1930 à aujourd'hui*

À partir des années 1930 jusqu'aux années 1950, la pointe Nepean était toujours reliée au parc Major par un pont piétonnier. Le déclin général du mouvement « City Beautiful » a eu un impact sur le développement de la capitale en entier. Durant les années 1930, période de la Grande dépression, très peu de parcs reçurent suffisamment de fonds publics puisque cela était considéré comme des dépenses frivoles. À ce moment-là, les parcs ont souffert d'un manque d'entretien. On enleva les canons qui avaient été installés à la pointe Nepean et les fit fondre pour soutenir les efforts de la Deuxième Guerre mondiale. On cessa de planter des arbres et de réaliser des plates-bandes élaborées. Des sentiers furent ensemençés et l'étang

du parc Major's Hill fut rempli. L'imprimerie du gouvernement fut démolie en 1957 et le pont piétonnier en 1959. En 1967, la situation commença à se rétablir quand l'Astrolabe fût construit à la pointe Nepean et la statue de Champlain surélevée au niveau actuel afin de souligner le centième anniversaire de la Confédération. Il s'agissait d'un amphithéâtre extérieur, qui a servi pour la tenue d'un spectacle du centenaire « Son et lumière » projeté sur l'édifice du Parlement. Ensuite, on commença à utiliser l'Astrolabe pour d'autres spectacles et concerts.

La construction du Musée des beaux-arts du Canada en 1987 a contribué à isoler la pointe Nepean en diminuant ses accès autant visuels que fonctionnels. À partir des années 90, le site a commencé à être de moins en moins utilisé



*La pointe Nepean - les conditions actuelles*

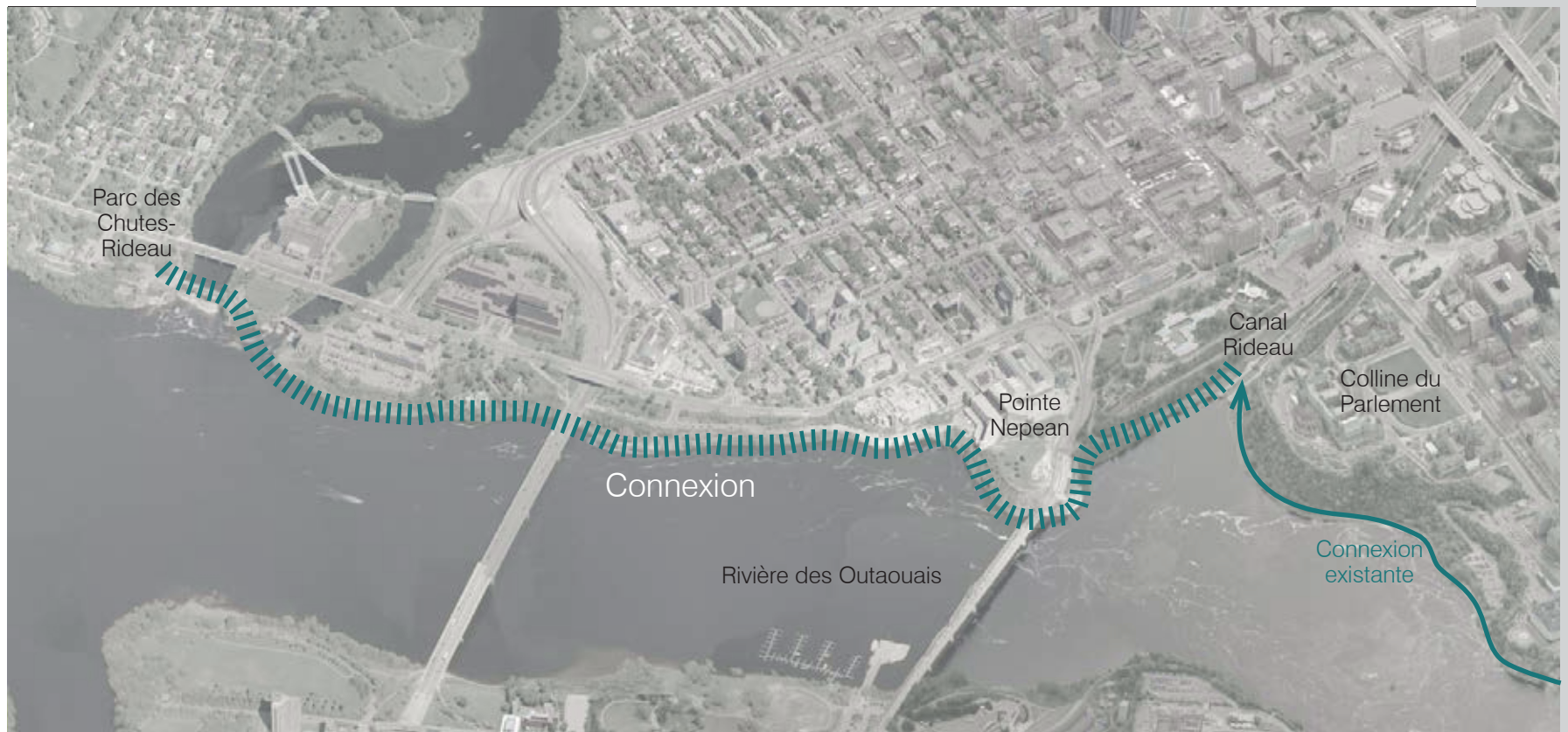


tant pour ses activités événementielles qu'à titre de parc urbain. En 2004, une étude sur la condition et gestion du cycle de vie de l'Astrolabe a conclu que les installations étaient en état de détérioration avancée et avait besoin de réfection majeure. Aujourd'hui, il n'y a plus aucun spectacle d'animation et l'amphithéâtre est considéré non sécuritaire pour le public.

D'autres éléments d'informations plus détaillés seront transmis aux équipes en phase II. On y trouvera entre autre une description détaillée des infrastructures existantes ainsi qu'un programme détaillé des aménagements requis. Plusieurs études ont été réalisées au cours des 10 dernières années. Celles-ci seront disponibles à la deuxième étape du concours.

### *Perspectives pour le futur*

La CCN vise à long terme à réaliser une grande promenade à partir du canal Rideau jusqu'aux chutes Rideau, connectée à la fois aux institutions culturelles ainsi qu'au réseau de pistes cyclables et d'espaces verts existants. Dans ce contexte, la pointe Nepean est un site stratégique bordé par la rivière qui jouera un rôle important dans la réussite du projet. La pointe Nepean deviendra un attrait majeur pour les visiteurs en contribuant à mettre en valeur les berges et en apportant un nouveau dynamisme au secteur.



*Vision pour le littoral de la rivière des Outaouais*



## LE SITE DU CONOURS

### *Limites du compétition du site*

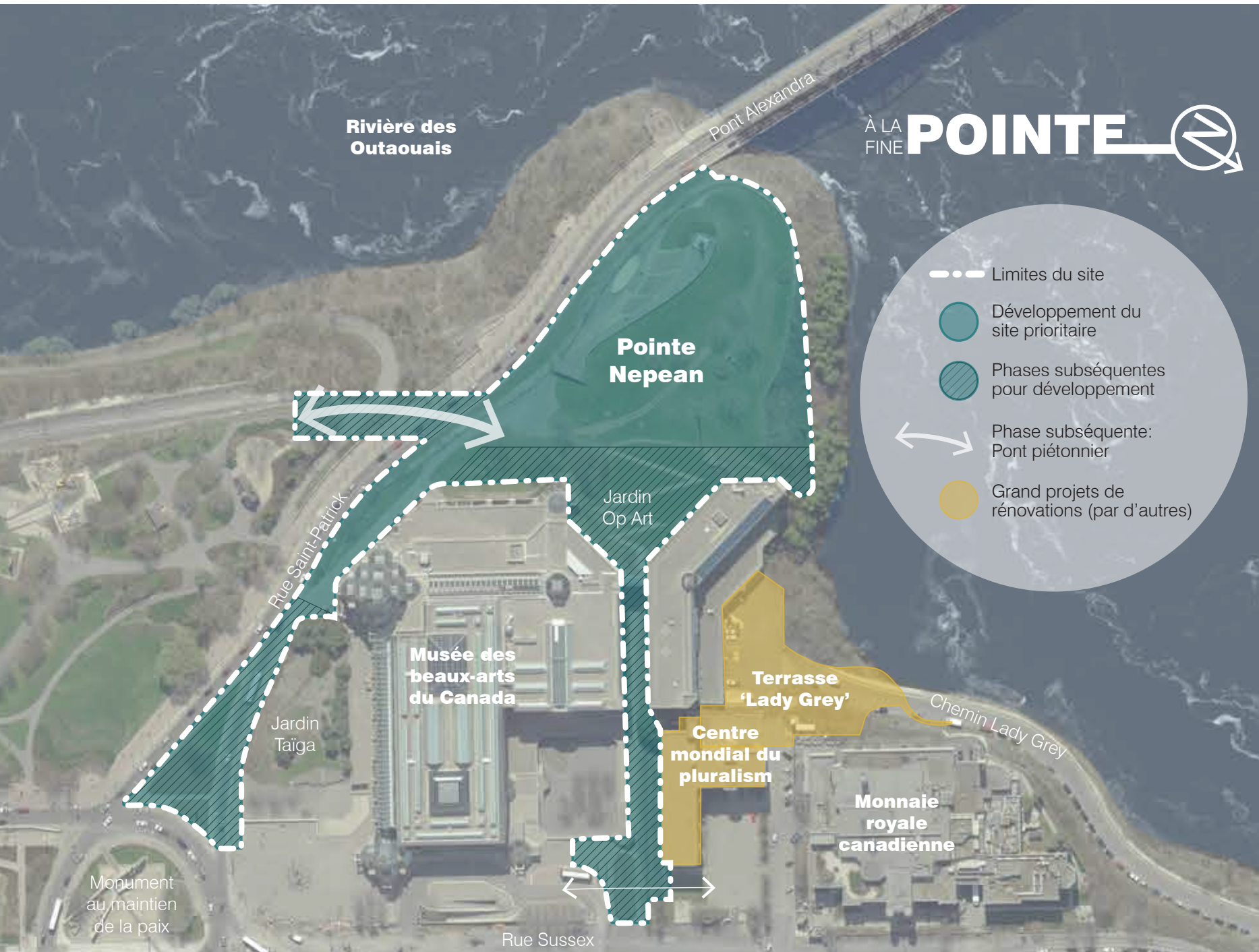
Le site du concours occupe un espace d'environ 2,5 hectares, limité au nord par la rivière des Outaouais, à l'est par le Musée des beaux-arts et l'avenue Mackenzie et finalement au sud par la rue Saint-Patrick et la baie d'Entrée.

Il comprend la pointe de terre qui s'avance dans la rivière des Outaouais, le trottoir nord de la rue Saint-Patrick, l'îlot de circulation triangulaire qui se trouve à la jonction de la rue Saint-Patrick et l'avenue Mackenzie, ainsi que l'entrée à partir de la rue Sussex. Une petite portion du parc Major's Hill sera touchée à cause d'un pont piétonnier qui servira à relier la pointe Nepean au parc Major's Hill.

La construction du projet est prévue pour 2019-2022. Elle doit couvrir en priorité les terrains dont la CCN est propriétaire à la pointe Nepean (voir le plan sur la page 42). Toutefois, les équipes pourront proposer des travaux supplémentaires sur les terrains adjacents pourvu que l'ensemble des travaux soit compris à l'intérieur de l'enveloppe de 6.7M \$ CA prévue au budget excluant les honoraires.

Les aménagements sur la bretelle nord de la rue Saint-Patrick de même que ceux entre la rue Sussex et la pointe Nepean font partie du concours, mais pourraient être construits en phases subséquentes. Le pont piétonnier pourrait être réalisé ultérieurement.





Les limites du site de compétition



*Situation existante*

La pointe Nepean à une superficie d'environ 2,5 hectares dont 1,8 hectares est occupée par la Commission de la capitale nationale et 0,7 hectare par le Musée des beaux-arts du Canada (voir le plan sur la page 42).

Présentement on trouve sur le site un mur de maçonnerie datant du début du 20<sup>ème</sup> siècle surmontée d'une clôture en fer. Ce mur contourne la partie ouest et nord du site et fait écho au mur de maçonnerie entourant la colline du Parlement.



*Mur de maçonnerie avec clôture en fer*

Un vaste espace gazonné et quelques arbres occupent la place centrale de la pointe. La limite du site nord-est est bordée par le jardin Op Art, réalisé en 1989 sur les terrains du musée par l'architecte paysagiste, Cornelia Oberlander. On retrouve aussi sur ce site cinq œuvres d'art qui ont été installées depuis 2010 par le Musée des beaux-arts soient « Majestic » (Michel de Broin), « One Hundred Foot Line » (Roxy Paine), « Water Planet » et « Black Nest » (Bill Vazan) et « Nature Will Reclaim You » (Nicholas Galanin).



*Statue de Samuel de Champlain*



La statue de Samuel de Champlain, premier européen qui navigua sur la rivière des Outaouais au 17<sup>ème</sup> siècle est une statue iconique de la pointe Nepean et du cœur de la Capitale. Du haut de son socle en granit, implanté sur un monticule de plus de 8 mètres de hauteur, le grand explorateur est visible depuis plusieurs points de vue clés de la Capitale.

Une entrée pavée en béton, située au sud-ouest du Musée des beaux-arts permet d'accéder au site. L'amphithéâtre Astrolabe comporte des gradins en béton recouverts de bancs en bois et pouvait accueillir autrefois environ 700 personnes assises. Sous les gradins se trouve un bâtiment en béton comprenant des salles pour artistes, des toilettes et un espace d'entreposage. Ces éléments ont récemment fait l'objet d'une étude dont la conclusion soulignait l'état avancé de détérioration de l'ensemble. Des détails supplémentaires seront fournis aux finalistes à la deuxième étape du concours.



Les œuvres d'art: « One Hundred Foot Line » (Roxy Paine), « Water Planet » et « Black Nest » (Bill Vazan)



Les gradins - le théâtre de l'Astrolabe



Entrée principale de la pointe Nepean à la rue Saint-Patrick



### Principales composantes

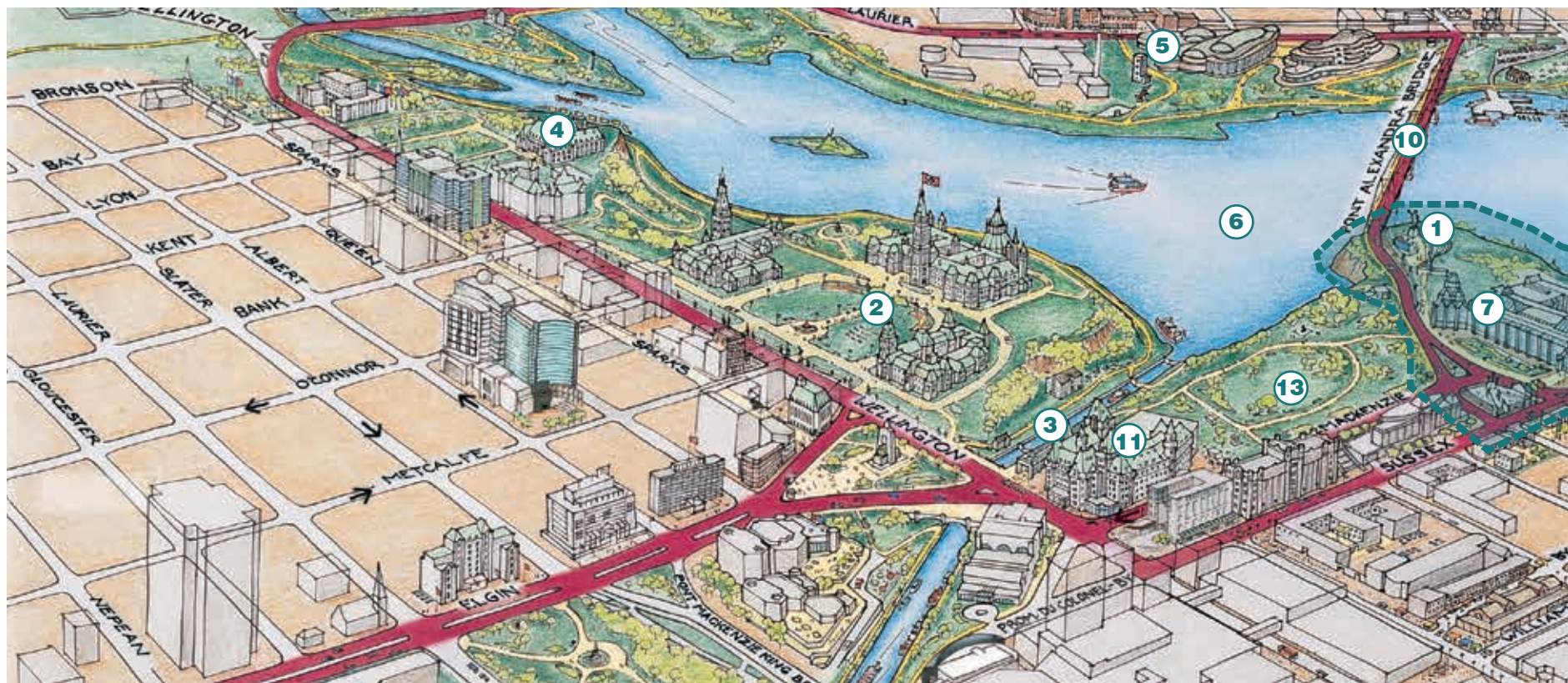
À partir du promontoire de la pointe Nepean (1), en un seul coup d'œil s'offre un panorama unique, digne et témoin de l'histoire de la région. Le visiteur peut y observer de nombreux symboles canadiens tels la colline du Parlement (2), le canal Rideau (3) et l'édifice de la Cour suprême (4). Au loin, les collines de la vallée de la Gatineau, avec comme avant-plan le Musée canadien de l'histoire et le centre-ville de Gatineau (5) sont également visibles.

La rivière des Outaouais (6) est un élément iconique important du paysage qui a grandement influencé le développement culturel, économique et

touristique de la capitale. Les nombreuses vues sur cette dernière depuis le site de compétition sont époustouflantes et inspirantes.

À proximité, directement à la limite est du site de compétition, sont localisés les partenaires et voisins que sont le Musée des beaux-arts du Canada (7), le Centre mondiale du pluralisme (8), et l'édifice de la Monnaie royale canadienne (9).

Le pont Alexandra (10) traverse la rivière des Outaouais et relie les rives des villes de Gatineau et d'Ottawa. Il fut construit en 1901 par des compagnies de transport ferroviaire de la région et son architecture est caractéristique de l'époque industrielle. Dans les années 1950, le pont a



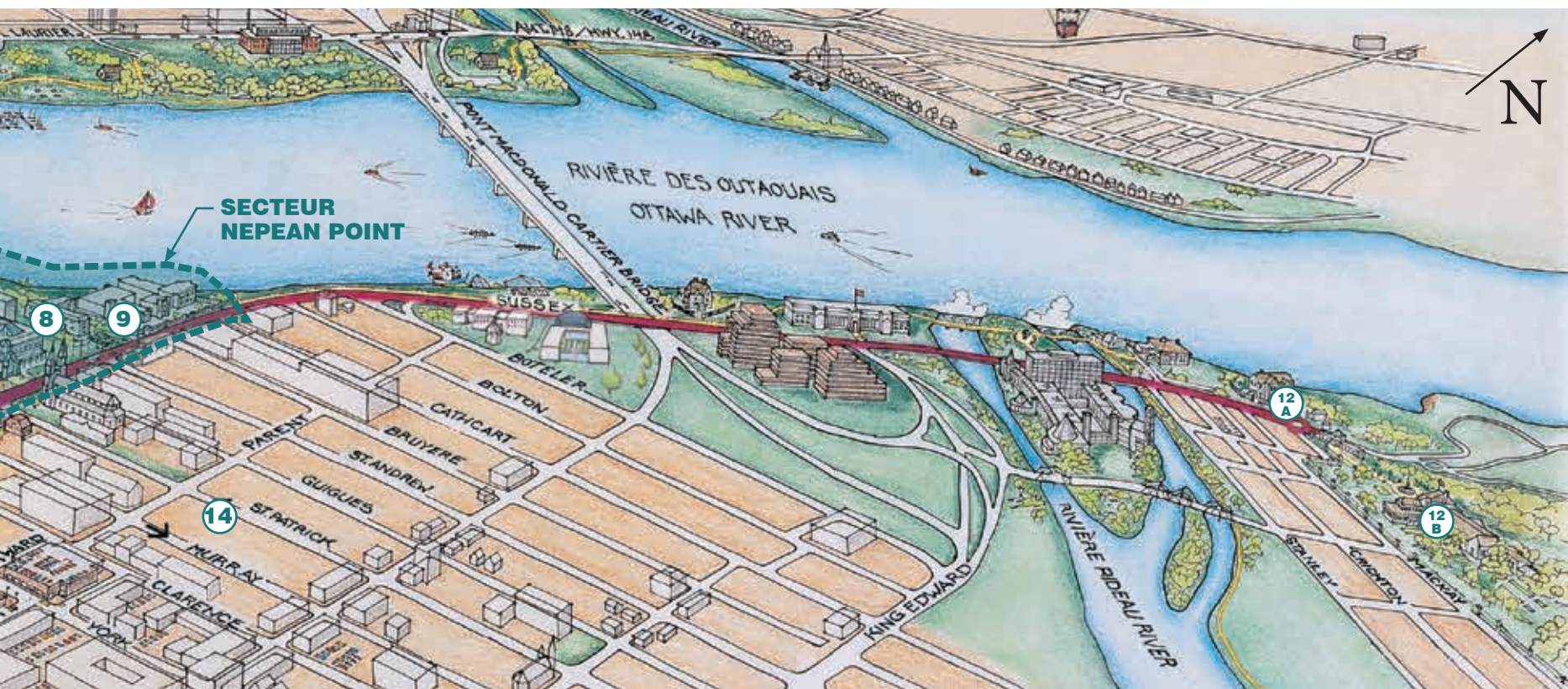


été modifier pour permettre la circulation des véhicules et des piétons, tandis que les voies ferrées ont été enlevés au milieu des années 1960. Présentement, on compte en moyenne 22 000 véhicules qui empruntent le pont chaque jour pour traverser d'une province à l'autre. Il dessert plus de 40% des piétons et cyclistes qui empruntent quotidiennement le pont.

Le boulevard de la Confédération (ligne rouge sur la carte) est le parcours cérémoniel de la capitale, qui relie bon nombre des attraits et symboles nationaux incluant le Parlement, le canal Rideau, la Cour suprême du Canada, l'hôtel Château-Laurier (11) et les résidences officielles: 24 Sussex (12A) et Rideau Hall (12B). Le boulevard contribue également à l'identité visuelle de la capitale à cause d'une approche esthétique unifiée

et distincte. Le parc Major's Hill (13) ainsi que la pointe Nepean sont des espaces verts juxtaposés au boulevard de la Confédération (ici la rue Saint-Patrick et l'avenue Mackenzie). La rue Saint-Patrick constitue une barrière physique importante entre la pointe Nepean et le parc Major's Hill.

On ne peut passer sous silence la proximité du marché By (14) situé à l'est de la rue Sussex qui accueille chaque année des milliers de touristes et visiteurs attirés vers le marché où les cultivateurs vendent leurs produits. Depuis 1846, cette place a conservé son caractère et son authenticité de lieu animé, d'échanges et d'interaction. Le marché By demeure un des principaux centres d'activités de la ville réputé pour ses restaurants, ses boutiques, ses galeries d'art et sa vie nocturne.



Plan de contexte



## LA VISION

*Le secteur de la pointe Nepean est un pôle culturel attrayant grâce aux institutions nationales présentes, la diversité des restaurants, galeries d'art et boutiques situées à proximité. La pointe Nepean se transformera en un parcours d'expériences multi sensorielles proposant aux visiteurs l'occasion de découvrir l'âme des Canadiens, leurs symboles, leurs valeurs, leur mode de vie et leurs poésies. Inspiré par l'histoire, le site et son architecture environnante, on y trouvera un parc pittoresque du 21<sup>ème</sup> siècle, muni d'un espace de rassemblement pour la tenue d'événements, d'une grande promenade avec vues panoramiques et perspectives sur la région de la capitale, la statue de Champlain et des œuvres d'art contemporaines.*

*« Que ce soit par l'entremise de l'art, d'expositions ou de lieux de rencontres culturelles, [...], la capitale idéale devrait, selon moi, refléter l'histoire commune aux peuples autochtones et à tous les Canadiens. Elle devrait également témoigner de l'influence historique, particulière et sacrée des peuples autochtones, aujourd'hui et demain. »*

*Shawn A-In-Chut Atleo,  
Ancien chef national, Assemblée des Premières Nations*

## LES OBJECTIFS

- a. Redonner à la pointe Nepean et à ses environs une identité nationale et l'améliorer en tant que lieu de destination et de rassemblement;
- b. Mettre en valeur les vues, conserver le caractère unique et iconique de la statue de Samuel de Champlain;
- c. Développer une programmation d'équipements et d'infrastructures pour transformer la pointe Nepean en un point focal culturel qui puisse accueillir la tenue de manifestations artistiques;
- d. Reconnecter par de meilleurs liens la pointe Nepean avec les environs, et ses parties prenantes et voisins;
- e. Répondre aux besoins des visiteurs par l'installation des infrastructures et de services adéquats;
- f. Enrichir l'expérience des visiteurs par l'ajout d'éléments d'interprétation;
- g. Améliorer la sécurité sur le site et l'accessibilité universelle.

« J'espère que dans 50 ans, les gens qui habiteront la région d'Ottawa et ses alentours, tout comme ceux qui la visiteront, retrouveront une région parmi les plus propres du monde, exemplaire sur le plan de l'environnement et qui sera encore une importante vitrine culturelle... à l'image de ses citoyens. »

Véronic DiCaire,  
Chanteuse - imitatrice



Le parc Major's Hill et le Musée des beaux-arts du Canada



« One Hundred Foot Line » (Roxy Paine),  
à la pointe Nepean



Ci-dessus: le parc Major's Hill  
Au-dessous: « Maman » (Louise Bourgeois), Musée des beaux-arts du Canada

« Le rôle le plus important de la capitale du Canada est de refléter qui nous sommes en tant que peuple aux yeux du Canada et du reste du monde. Elle doit être à l'image de nos valeurs, de notre histoire, de nos réalisations et de nos aspirations. »

Thomas d'Aquino,  
Président-directeur général d'Intercounsel Ltd,  
Ancien président et chef de la direction du Conseil canadien des chefs d'entreprise





Vue de la colline du Parlement et de la sculpture « Majestic » à la pointe Nepean



# LE CONCOURS DE DESIGN

- Le processus ..... p.30
- Échéancier et dates importantes ..... p.32
- Le budget et autres frais ..... p.33
- Règlements et exigences ..... p.34
- Évaluation des candidatures ..... p.36
- Complément d'équipe (Étape 2) ..... p.36
- Guide de soumission ..... p.37
- Période de questions..... p.37



## LE PROCESSUS

### *Étape I: Demande de qualification*

Les professionnels intéressés à participer au concours devront faire partie d'une équipe dont le répondant est un architecte paysagiste éligible à obtenir une licence de l'association des architectes paysagistes de l'Ontario. La première étape du concours vise à établir une liste restreinte d'au maximum de quatre (4) équipes multidisciplinaires qui seront invitées à la deuxième étape du processus qui consiste à soumettre des propositions d'aménagement. Le jury sélectionnera les équipes en fonction des critères mentionnés dans la présente section (voir page 36). Afin d'assurer une évaluation juste et équitable, chaque soumission devra répondre adéquatement et complètement aux critères énumérés. Les finalistes seront contactés directement et l'annonce officielle des équipes choisies publiées sur le site web de la CCN.

### *Étape II: Demande de propositions*

Les équipes finalistes sélectionnées dans la 1<sup>ère</sup> étape seront invitées à la deuxième étape du concours. Celle-ci consistera à préparer des propositions d'aménagement et de design pour l'ensemble du site incluant le pont piétonnier. La CCN remettra aux finalistes un document décrivant les lignes directrices du projet.

Les finalistes éligibles à la 2<sup>ème</sup> étape devront fournir les illustrations, textes, estimations de coûts et liste complète des membres de leur équipe finale selon les exigences qui seront précisées dans le document des lignes directrices remis en début de la deuxième étape. Une maquette électronique préparée par la CCN pour l'ensemble du site sera disponible aux équipes finalistes qui devront l'utiliser pour la présentation de leur projet respectif.

Une visite du site obligatoire aura lieu en mai 2017 (la date exacte sera confirmée à la fin de la première étape). Cette visite permettra aux finalistes de mieux prendre connaissance du contexte et d'assister à un exposé sur le projet présenté par le personnel de la CCN. Les concurrents auront aussi la possibilité de poser des questions sur le projet, le processus de sélection et le site.

Les propositions soumises par les équipes seront présentées devant le comité technique ainsi que devant les membres du comité consultatif de l'urbanisme du design et de l'immobilier (CCUDI) de la CCN et le jury le 5 octobre 2017. La délibération du jury aura lieu novembre 2017 qui recommandera par la suite la proposition retenue au conseil d'administration de la CCN.

Le public sera invité à commenter les projets présentés lors d'une exposition publique prévue le 5 octobre 2017 en soirée. La présence des membres des équipes finalistes sera obligatoire. Les concepts seront aussi exposés par le biais du site web de la CCN, afin de recueillir les commentaires du public.

Les équipes finalistes recevront une compensation financière de 50 000 \$ CA (incluant les taxes applicables) pour la production et présentation des dessins et maquettes, et 4 000 \$ CA (incluant les taxes applicables) pour couvrir les dépenses de déplacement pour un maximum de 2 personnes par équipe concurrente.

# ÉTAPE

01

Demande de Qualification

- Lancement de la phase 01
- Formation des équipes et préparation des documents de soumission
- Soumission des candidatures
- Vérification de la conformité des soumissions
- Évaluation des soumissions par le jury et sélection maximum 4 équipes finalistes
- Annonce publique des équipes finalistes

# ÉTAPE

02

Demande de propositions de design

- Lancement de la phase 02
- Visite du site par les équipes finalistes et présentation des lignes directrices de design
- Complément des équipes avec personnes ressources et préparation des propositions de design
- Soumission des propositions de design
- Vérification de la conformité des soumissions
- Revue des soumissions par le comité technique
- Présentation des propositions de design devant le jury, le comité technique et le CCUDI
- Vernissage public
- Délibération du jury et sélection d'une proposition gagnante
- Approbation de la proposition gagnante par le conseil d'administration de la CCN
- Annonce publique de la proposition gagnante

# ÉTAPE

03

Mise en oeuvre du projet

- Élaboration du concept détaillé en collaboration avec l'équipe de projet de la CCN
- Présentation du concept détaillé au CCUDI
- Présentation du concept détaillé au Conseil d'administration pour l'approbation FLUDA
- Élaboration des plans et devis
- Période de soumission
- Première pelletée de terre
- Construction
- Inauguration



## ÉCHÉANCIER ET DATES IMPORTANTES

**Étape 1: Demande de qualification**

Date limite pour les questions	15h00 HNE, le 7 mars 2017
Date limite de réception des soumissions	15h00 HAE, le 31 mars 2017
Période d'évaluation du jury	21 avril 2017
Annonce aux équipes finalistes	1 mai 2017

**Étape 2: Demande de proposition**

Visite de site avec les finalistes, séance de question et réponses	25 mai 2017
Date limite pour les questions	15h00 HAE, le 6 septembre 2017
Date limite pour la soumission des documents écrits	15h00 HAE, le 20 septembre 2017
Date limite pour la soumission des documents de présentation	12h00 HAE, le 4 octobre 2017
Présentation des concepts de design au jury et CCUDI	5 octobre 2017
Exposition publiques des concepts de design	5 octobre 2017
Période d'évaluation du jury	novembre 2017
Annonce à l'équipe lauréate	décembre 2017

**Étape 3: Plans détaillés**

Élaboration des plans détaillés	2018
Soumissions d'offres	2019
1 <sup>ère</sup> pelletée de terre	2019
Construction	2019 - 2022

La CCN se réserve le droit de changer les échéances et autres dates importantes à tout moment. Un préavis raisonnable sera donné dans un tel cas.

## BUDGET ET AUTRES FRAIS

La construction est prévue en 2019-2022. Le budget affecté à la construction est de 6,7M \$ CA (incluant les taxes applicables). Ce budget inclut les coûts relatifs à l'aménagement de la pointe Nepean, et une contingence de 15%. Il sera permis de proposer des travaux supplémentaires à l'extérieur de la zone de pointe Nepean proprement dite pourvu que l'ensemble des travaux soit compris à l'intérieur de l'enveloppe budgétaire de 6,7M \$ CA (incluant les taxes applicables).

Le budget de 6,7M \$ CA doit comprendre sans s'y limiter:

- Tous les travaux de démolition verte;
- Tous les travaux de construction;
- Tous les travaux d'aménagement du site;
- Tous les équipements techniques et les éléments d'interprétation;
- Les frais généraux et d'administration de l'entrepreneur;
- Une contingence de construction de l'ordre de 15%;
- Toutes les taxes applicables.

L'équipe lauréate se verra accorder un contrat estimé à 1M \$ CA (incluant les taxes applicables) qui inclura l'analyse et l'incorporation des recommandations du jury, l'élaboration du concept détaillé, le parachèvement des plans et devis de construction, ainsi que l'estimation finale des coûts selon les taux généralement acceptés pour ce type de projet. La participation d'autres professionnels spécialisés requis, la surveillance de chantier ainsi que les modifications requises au design pour respecter l'enveloppe budgétaire, sont également comprises dans le contrat. Ces frais, ainsi que les honoraires de concours de conception, sont exclus de l'enveloppe budgétaire de 6,7M \$ CA (incluant les taxes applicables).

Il est également à noter que le contrat exigera la présentation de dessins de construction estampillés par tous les professionnels responsables membres d'un ordre professionnel (architecture du paysage, structure, électricité, mécanique, architecture, etc.) ou d'une association professionnelle régissant les pratiques selon la législation en vigueur au Canada.



## RÈGLEMENTS ET EXIGENCES

### Éligibilité

La CCN recherche une équipe de design talentueuse dont l'expertise couvrirait, sans s'y limiter, les disciplines de l'architecture du paysage, de l'architecture, du design urbain et pont, et autres disciplines nécessaires pour la réalisation d'un parc avec espace de rassemblement pour la tenue d'événements, d'un pont piétonnier, et la mise en lumière d'un site.

L'équipe est éligible pour cette compétition si elle satisfait les critères obligatoires suivants:

- L'architecte paysagiste répondant de l'équipe est éligible à obtenir une licence de l'association des architectes paysagistes de l'Ontario;
- L'architecte paysagiste répondant doit détenir une police d'assurance professionnelle offrant une protection minimale de 2M \$ CA;
- Les membres de l'équipe sont des professionnels du design: architectes paysagistes, architectes, urbanistes, ingénieurs, concepteurs de pont, concepteurs d'éclairage, et/ou concepteurs industriels ayant fait preuve de talent et de créativité;
- L'équipe multidisciplinaire de base est composée de quatre (4) membres dont:
  - Au moins un architecte paysagiste qui possède au moins dix (10) ans d'expérience professionnelle et qui sera le répondant du projet d'ensemble. Il sera aussi responsable de la première phase de réalisation du projet qui couvrira le site de la pointe Nepean;
  - Au moins un architecte ou urbaniste ayant un minimum de cinq (5) années d'expérience;
  - Au moins un concepteur de pont piétonnier ayant un minimum de cinq (5) années d'expérience;

- Les équipes ajouteront un 4<sup>ème</sup> membre provenant d'une discipline de leur choix.

Chaque équipe multidisciplinaire ne peut remettre qu'une seule proposition. Seul l'architecte paysagiste répondant sera tenu d'être membre d'une seule équipe lors de la sélection en première étape. L'architecte, le concepteur de pont, ainsi que le 4<sup>ème</sup> membre de l'équipe ne sont pas tenus d'être membres d'une seule équipe.

### *Documents à soumettre*

La proposition écrite doit consister en un seul document et se limiter à quarante-deux (42) pages incluant les CV. Chaque équipe devra remettre sa proposition en 7 exemplaires papier identiques et 1 exemplaire électronique identique en format PDF sur support électronique. Le document électronique devra être libellé en utilisant le nom de famille du répondant suivi de l'initiale de son prénom (par exemple, tremblayj.pdf). Les exemplaires papiers doivent être imprimés sur des feuilles 8.5 po x 11 po. et respecter pleinement les exigences de la présente demande de qualification. Les propositions qui ne seront pas de ce format peuvent être jugées non conformes à la seule discrétion de la CCN.

Les membres du jury évalueront le matériel de soumission requis suivant:

### **01. Lettre d'intérêt (deux pages maximum):**

Expliquez pourquoi cette occasion intéresse votre équipe et comment votre équipe relèvera le défi. Précisez si les membres de votre équipe ont déjà travaillé ensemble auparavant, le rôle que jouera chacun des membres et qui sera le répondant. L'architecte paysagiste répondant doit démontrer sa capacité à coordonner une équipe interprofessionnelle et multidisciplinaire dans un contexte de design intégré. Il doit également

développer sur les outils de gestion de projet qui lui permettra de respecter les délais serrés tout en respectant le processus de design intégré.

## 02. Curriculum vitae des professionnels:

Incluez un curriculum vitae professionnel de deux pages (au maximum) pour chacun des 4 membres de l'équipe présentée. Si vous jugez que ceci est insuffisant, vous pouvez donner une adresse Web pour que le jury prenne connaissance des réalisations supplémentaires des membres de votre équipe.

Chaque membre d'équipe doit nommer au minimum deux personnes en rapport avec les projets réalisés.

## 03. Présentation des candidatures:

Décrivez huit (8) projets, soit deux (2) pour chacun des membres de l'équipe de base en suivant les directives ci-après énoncées:

Deux (2) projets de parcs réalisés au cours des 10 dernières années (4 pages chacune):

- Nom de l'architecte paysagiste répondant de projet;
- Titre du projet, localisation, nom du client et l'année de réalisation;
- Superficie du parc;
- Budget initial et budget de réalisation au final;
- Présenter 3 à 5 images maximum en format PDF illustrant le projet après sa construction;
- Décrire le projet dans un court texte;
- Décrire les défis que vous avez relevés;
- Décrire brièvement quels sont les facteurs de succès du projet.

Deux (2) projets en architecture ou design urbain réalisés au cours des 10 dernières années (4 pages chacune):

- Nom de l'architecte/urbaniste;
- Titre du projet, localisation, nom du client et l'année de réalisation;
- Type et taille de projet;
- Budget initial et budget de réalisation au final;
- Présenter 3 à 5 images maximum en format PDF illustrant le projet après sa construction;
- Décrire le projet dans un court texte;
- Décrire les défis que vous avez relevés;
- Décrire brièvement quels sont les facteurs de succès du projet.

Deux (2) projets de pont piétonnier réalisés au cours des 10 dernières années (4 pages chacune):

- Nom du concepteur de pont et leur profession;
- Titre du projet, localisation, nom du client et année de réalisation;
- Longueur et typologie du pont;
- Budget initial et budget de réalisation au final;
- Présenter 3 à 5 images maximum en format PDF illustrant le projet après sa construction;
- Décrire le projet dans un court texte;
- Décrire les défis que vous avez relevés;
- Décrire brièvement quels sont les facteurs de succès du projet.

Deux (2) autres projets réalisés au cours des 10 dernières années, au choix du 4<sup>ème</sup> membre de l'équipe dans sa discipline (4 pages chacune):

- Nom du membre de l'équipe et spécialité;
- Titre du projet, localisation, nom du client et année de réalisation;
- Budget initial et budget de réalisation au final;
- Présenter 3 à 5 images maximum en format PDF illustrant le projet après sa construction;
- Décrire le projet dans un court texte;
- Décrire les défis que vous avez relevés;
- Décrire brièvement quels sont les facteurs de succès du projet.



## ÉVALUATION DES CANDIDATURES

Chaque proposition sera évaluée en fonction de son contenu par un jury de renommée internationale. D'autres détails sur les critères d'évaluation seront fournis en addendas.

## COMPLÉMENT D'ÉQUIPE (ÉTAPE 2)

À la suite du choix des finalistes en première étape par le jury, la CCN demandera à chacune des équipes retenues de compléter l'équipe de base avec des personnes ressources provenant d'autres disciplines, essentielles pour couvrir la totalité du projet. Les équipes seront invitées à bonifier leurs équipes de horticulteurs, estimateurs, ingénieurs civils, ingénieurs en structure, ingénieurs électriques, ingénieurs mécaniques, ingénieurs en transport, concepteurs industriels, concepteurs d'éclairage, spécialistes en irrigation, spécialistes en démolition verte, etc.

Des précisions à ce sujet seront apportées au document remis aux lauréats pour l'étape 2.

## GUIDE POUR LA SOUMISSION

Il incombe au proposant de voir à ce que la CCN reçoive une proposition complète qui soit lisible, claire, concise et compréhensible, sinon il serait désavantagé. Les proposants sont invités à envoyer à la CCN leur proposition, en français ou en anglais, à l'adresse suivante:

Bureau des appels d'offres de la Commission de la capitale nationale

Objet:

### **CONCOURS DE DESIGN DE LA POINTE NEPEAN**

Proposition aux fins de la demande de qualification

Soumission de la CCN No. AL1682

40 rue Elgin, centre de service du 2<sup>ème</sup> étage

Ottawa (Ontario) K1P 1C7

Les propositions doivent être reçues au plus tard à 15h00 HAE (heure locale d'Ottawa, en Ontario), le 31 mars 2017. Celles reçues après l'heure de clôture seront retournées à leur proposant sans avoir été ouvertes. Les propositions électroniques ou télécopiées seront refusées.

## PÉRIODE DE QUESTIONS

Vous devez envoyer vos questions sur le projet ou la présente demande de qualification par courriel électronique à Allan Lapensée, agent principal aux contrats, [allan.lapensee@ncc-ccn.ca](mailto:allan.lapensee@ncc-ccn.ca) ou au 613-239-5678 x 5051 d'ici 15h00 HAE, le 7 mars 2017. Si une question nécessite une précision ou un changement dans les documents, les réponses ou changements seront mises à la disposition de tous les proposants sous forme d'addenda. Les addendas seront publiés sur le site « Achats et Ventes » du gouvernement du Canada à l'adresse suivante: <https://achatsetventes.gc.ca/>.

Un répertoire des questions et réponses transmis aux concurrents sera remis par la suite aux membres du jury. Les renseignements donnés verbalement par quiconque à la CCN ne seront pas exécutoires pour la CCN. La CCN ne peut garantir une réponse aux demandes reçues après 15h00 HAE, le 7 mars 2017. Seuls les renseignements relatifs à ce projet qui possèdent une valeur contractuelle seront ceux qu'enverra la CCN sous forme d'addendas.







# LES INTERVENANTS ET PARTNAIRES

Le jury .....	p.40
Le Comité consultatif de l'urbanisme, du design et de l'immobilier ...	p.41
Le comité technique .....	p.41
Les partenaires .....	p.42
Le public .....	p.43



## LE JURY

Un jury de renommée internationale, composé de professionnels du design et de l'aménagement reconnus dans leur discipline respective ainsi que des représentants des partenaires engagés dans le projet a été réuni pour ce concours. Le jury conseillera la CCN sur la sélection des équipes finalistes pour l'étape 2 ainsi que sur la proposition gagnante. Il y aura un président, choisi par le jury et parmi ses membres indépendants du promoteur.

Le jury comprend les cinq membres suivant:

- Monica Bittencourt
- George Dark
- Marc Mayer
- John McNee
- Alfred Waugh

Voir l'annexe 1 pour une brève biographie des membres du jury.

Si un membre du jury se trouve dans l'incapacité de siéger, un substitut, dont les compétences seront sensiblement équivalentes à celles du membre qu'il remplace sera désigné par la CCN. En l'occurrence, la CCN se réserve le droit d'en aviser ou non les concurrents.

À la première étape, le jury a pour rôle d'évaluer les candidatures soumises selon la grille d'évaluation établie par la CCN et d'identifier les finalistes qui seront invités à participer à la seconde étape. À la seconde étape, le jury évaluera les propositions de design en réponse au programme selon le suivant:

1. Les critères de jugements établis par la CCN,
2. L'analyse détaillée faite par le comité technique,
3. L'analyse détaillée faite par le CCUDI, et
4. L'input du public.

Le jury recommandera les lauréats au Conseil d'administration de la CCN qui les entérinera.

Le jury produira un rapport signé par chacun des membres, à chacune des étapes. Ces rapports présenteront les arguments décisifs quant à leur choix en décrivant les délibérations sur les dossiers de candidatures. Ces rapports seront transmis aux finalistes et lauréats.

## LE COMITÉ CONSULTATIF DE L'URBANISME, DU DESIGN ET DE L'IMMOBILIER (CCUDI)

Le Comité consultatif de l'urbanisme, du design et de l'immobilier (CCUDI) de la CCN conseil sur le suivant:

- les plans et les politiques à long terme pour l'utilisation des terres et propriétés publiques dans la région de la capitale du Canada;
- les propositions de conception touchant ces terres fédérales;
- les biens immobiliers.

Pour de plus amples renseignements sur le CCUDI, veuillez consulter le site web de la CCN: <http://www.ccn-ncc.gc.ca/a-propos-de-la-ccn/comites-speciaux-consultatifs-de-direction>

## LE COMITÉ TECHNIQUE

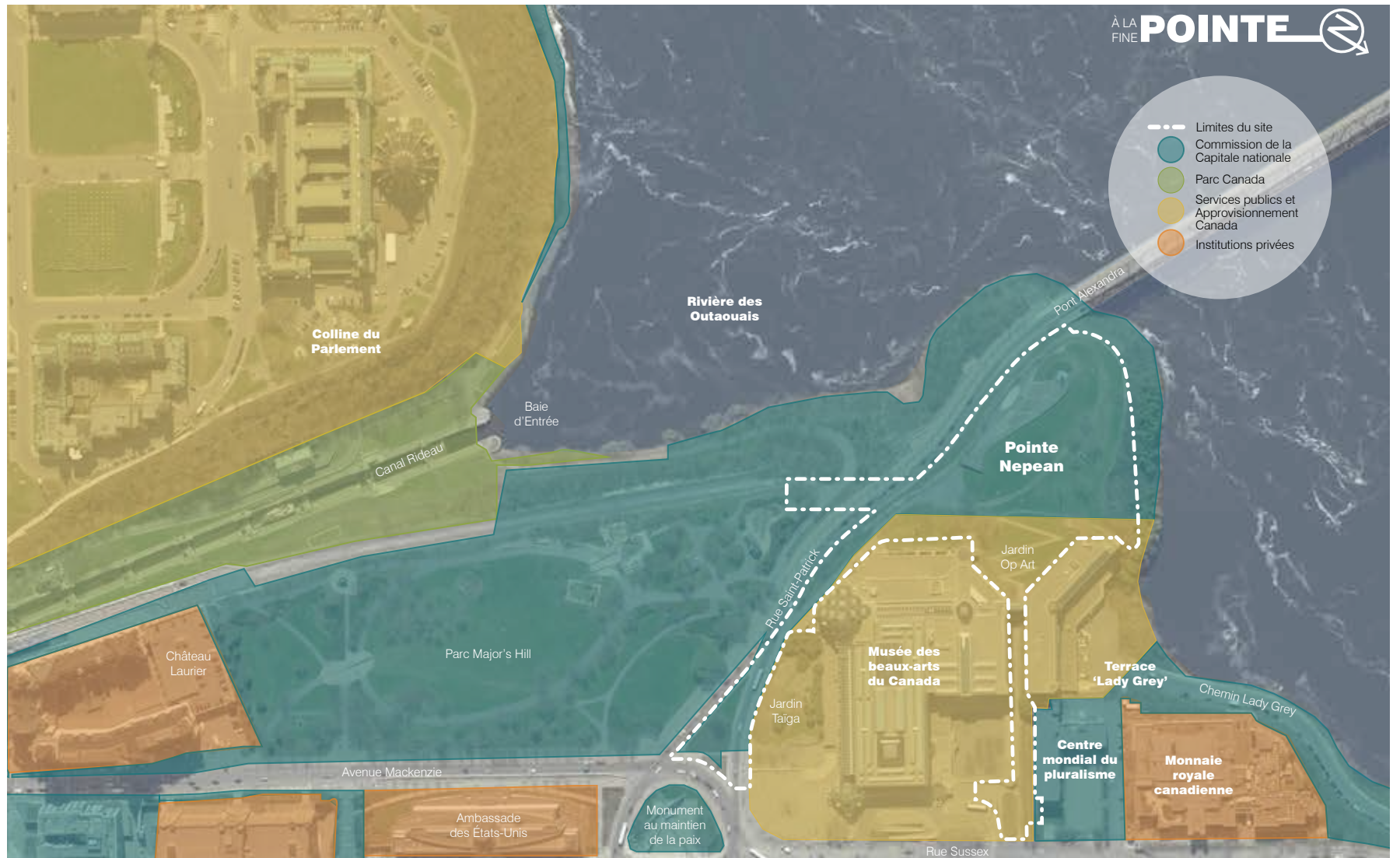
Un comité technique participera au processus du concours; il aura pour rôle de vérifier la conformité des propositions aux exigences du programme et leur faisabilité technique. Il fera un rapport concernant les éléments potentiellement critiques des propositions. Son rôle demande que les membres de ce comité demeurent neutres et que leurs conseils n'indiquent pas de préférence pour l'une ou l'autre des propositions.

Le comité technique est composé de membres du personnel de la CCN possédant, sans s'y limiter, des expertises suivantes: l'architecture du paysage, la sensibilité au contexte historique et environnemental, les aspects structuraux et géotechniques du projet, les circulations, l'analyse des coûts et la contribution au milieu local et national.

De façon spécifique le rôle du comité technique sera d'analyser:

- La concordance entre les propositions et le programme;
- La faisabilité des propositions;
- Le potentiel à respecter le budget;
- Le respect des meilleures pratiques en aménagement et en santé et sécurité.

L'examen par le comité technique des prestations ne dégage en rien les finalistes qui demeurent entièrement responsables du respect du programme, de la faisabilité du projet et du respect du budget alloué et de la réglementation applicable.





## LES PARTENAIRES

Les partenaires sont les propriétaires fonciers des abords de la pointe Nepean. Tous sont des institutions et acteurs importants sur la scène de la capitale, qui ont à cœur la réalisation d'un projet de requalification de la pointe Nepean et de ses abords, ainsi que de la mise en valeur des rives de la rivière des Outaouais.

Le Musée des beaux-arts du Canada et le Centre global du pluralisme mené par la Fondation de l'Aga Khan travailleront en partenariat avec la CCN dans la réalisation de ce projet.

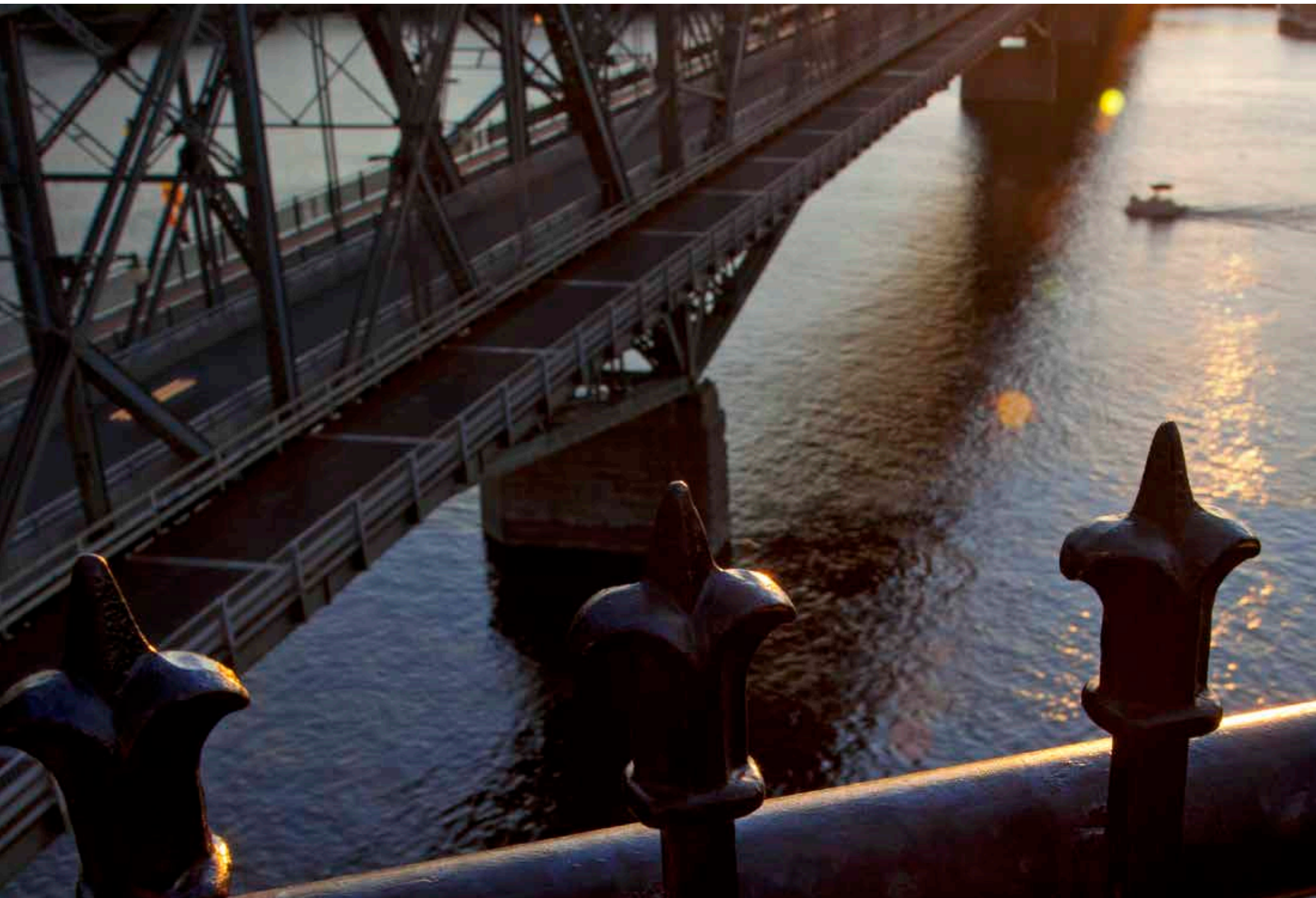
## LE PUBLIC

Une consultation publique de type atelier de travail en petit groupe a eu lieu le 19 juin 2014 au bureau de la CCN, à Ottawa. L'objectif était d'établir avec le public et les partenaires une vision pour la pointe Nepean. Trente participants provenant de différents groupes d'intérêts y étaient présents, notamment, le centre d'avirons d'Ottawa, Héritage Ottawa, l'association communautaire du Lowertown, Patrimoine Canada, le Musée des beaux-arts du Canada, etc.

Les lignes directrices de design ainsi que le programme qui sera remis aux finalistes à l'étape 2 tiendront compte des principales recommandations issues de cette consultation. Veuillez également noter que de futures consultations publiques auront possiblement lieu à différentes étapes dans le développement du design final pour la pointe Nepean.



Consultation publique, juin 2014



*Vue du pont Alexandra de la pointe Nepean*



# INFORMATIONS <sup>05</sup> ADDITIONNELLES

Compensation .....	p.46
Annulation .....	p.46
Changements à la soumission .....	p.46
Responsabilité pour erreurs .....	p.46
Propriétés exclusives .....	p.46
Confidentialité .....	p.47
Communications interdites .....	p.47
Soumission des documents .....	p.47
Conflit d'intérêts .....	p.47
Soumissions conjointes .....	p.47
Exigences en matière de sécurité .....	p.48



## COMPENSATION

Aucune rémunération ni frais d'indemnité ne sera accordée pour la soumission d'une équipe à l'étape I.

À l'étape 2, la CCN fournira une contribution financière de 50,000 \$ CA (incluant les taxes applicables) aux finalistes pour préparer des propositions de design. Les modalités de cette contribution seront définies au cours de l'étape 2 de réalisation. Les équipes finalistes se verront aussi rembourser jusqu'à 3 000 \$ CA (incluant les taxes applicables) afin de couvrir les frais de déplacement, hébergement, vivres et couverts de deux membres de l'équipe pour deux séjours distincts à Ottawa. Les reçus et le sommaire des dépenses seront requis.

## ANNULATION

La CCN se réserve le droit de n'accepter aucune proposition, d'annuler la présente demande de qualification ou de la relancer sous sa forme présente ou encore sous une forme amendée. La CCN se réserve le droit de ne pas procéder avec la demande de propositions suivant cette demande de qualification.

## CHANGEMENT À LA SOUMISSION

Une soumission conforme à la présente demande de qualification, bien qu'elle puisse ne pas être formulée initialement par télécopieur (au 613-239-5012), peut être modifiée par lettre ou télécopieur pourvu que la révision parvienne au bureau de réception désigné, au plus tard à la date et à l'heure fixée pour la réception des soumissions. La révision doit figurer sur du papier à l'en-tête du concurrent ou porter la signature de celui-ci, et indiquer clairement tous les changements applicables à la soumission initiale.

## RESPONSABILITÉ POUR ERREURS

Bien que la CCN ait fait des efforts considérables pour présenter des renseignements précis dans la présente demande de qualification, cette information ne constitue que des lignes directrices pour les concurrents. La CCN n'en garantit pas l'exactitude, ni le caractère complet ou détaillé. Rien dans la présente demande de propositions n'empêche les concurrents d'établir leurs propres opinions et conclusions à l'égard du contenu de la demande.

## PROPRIÉTÉS EXCLUSIVES

La présente demande de qualification et toute la documentation à l'appui ont été préparées par la CCN, à Ottawa, au Canada, et demeurent la propriété exclusive de celle-ci. Les renseignements sont fournis aux concurrents uniquement pour servir à préparer une soumission et doivent être considérés comme confidentiels et exclusifs à la CCN. Ils ne doivent pas être reproduits, copiés, prêtés ni divulgués directement ou indirectement, à un tiers sauf aux employés du concurrent qui doivent en prendre connaissance pour rédiger une soumission. Le concurrent convient aussi de ne pas les employer à d'autres fins que celles qui sont expressément prévues.

## CONFIDENTIALITÉ

Il est interdit aux proposants de diffuser des annonces publiques, des commentaires ou des communiqués sur les éléments de leur proposition, que ce soit à la phase de la Demande de Qualifications ou à celle de la Demande de Propositions. La contravention à cette disposition constitue un motif de disqualification, à la seule discrétion de la CCN.

## COMMUNICATIONS INTERDITES

Il est interdit aux proposants et aux membres de leur équipe de communiquer avec n'importe quel employé de la CCN au cours du processus d'invitation à soumissionner en deux étapes sauf par l'adresse électronique fournie pour l'envoi de questions. Tous les exemplaires des documents soumis en réponse deviendront la propriété de la CCN et ne seront pas retournés.

## SOUSSION DES DOCUMENTS

Toutes les copies des documents soumis en réponse à la présente demande de qualification deviennent la propriété de la CCN et ne seront pas retournées.

## CONFLIT D'INTÉRÊTS

Tout candidat ou finaliste qui se juge en conflit d'intérêts ou pouvant être considéré en conflit d'intérêts par ses liens avec le maître d'ouvrage son personnel ou ses administrateurs ou avec un membre du jury, en raison de liens familiaux directs ou d'un rapport de dépendance ou d'association professionnelle active pendant la tenue du concours, ne peut y participer. Ne peuvent également y participer les associés de ces personnes ni leurs employés salariés. La CCN demandera aux Lauréats de signer un formulaire de confidentialité et de conflit d'intérêts.

## SOUSSIONS CONJOINTES

La CCN acceptera les propositions d'entreprises conjointes. Veuillez noter que toutes les propositions détaillées, les annexes, les formulaires, etc. soumis à la CCN par une entreprise conjointe, dans le cadre de sa réponse à la demande de qualification doivent être signés par un représentant autorisé de chacune des firmes qui forment l'entreprise conjointe. Chaque proposition détaillée soumise par une entreprise conjointe doit comprendre une lettre de présentation informant la CCN de l'intention des firmes constituantes de fonctionner à titre d'entreprise conjointe si elles se voient attribuer le Contrat des travaux. La lettre doit identifier chacune des firmes formant l'entreprise conjointe et doit être signée par un représentant dûment autorisé de chacune des firmes formant l'entreprise conjointe. La lettre de présentation soumise avec chaque proposition détaillée doit comprendre un énoncé reconnaissant que chaque partie de l'entreprise conjointe comprend et convient qu'elle est conjointement et solidairement responsable de toutes les obligations de la demande de qualification ainsi que de tout contrat attribué à la suite de la demande de qualification. Veuillez noter que si le Soumissionnaire retenu est une entreprise conjointe, l'accord de coentreprise signé devra être présenté préalablement à l'octroi du contrat. Chaque entreprise conjointe doit identifier une seule personne comme représentant aux fins du Contrat. Cette personne sera responsable de toutes les exigences relatives aux communications et aux rapports. Une entreprise conjointe dont les entrepreneurs se séparent les activités du Contrat et fonctionnent indépendamment ne sera pas acceptée dans le cadre de la présente demande de qualification et sera jugée irrecevable. Afin d'assurer des chances égales à tous les intéressés et de réduire les risques de conflits d'intérêts, la CCN avise tous les soumissionnaires qu'elle n'acceptera de chacun qu'une seule offre, peu importe qu'elle soit faite en tant qu'entrepreneur unique, en tant que participant à une soumission conjointe ou en tant que sous-entrepreneur.

## EXIGENCES EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ

La CCN exigera du soumissionnaire/entrepreneur, incluant les sous-traitants, à qui sera attribué un contrat à la suite des processus d'appels d'offres subséquents, de remplir et soumettre un formulaire de vérification de sécurité pour tout le personnel engagé dans les travaux qui auront lieu sur le chantier. L'attestation requise sera la Fiabilité.

La CCN se réserve le droit de refuser l'accès au site à tout travailleur qui n'obtient pas l'attestation de sécurité requise, soit la Fiabilité.



# ANNEXE 1

## BIOGRAPHIES DU JURY

*Monica Bittencourt, architecte paysagiste et urbanologue*

Monica Bittencourt est architecte paysagiste et urbanologue. Membre agréée de l'Association des architectes paysagistes du Québec (AAPQ) et de l'Association des architectes paysagistes du Canada (AAPC), elle détient un baccalauréat en architecture et urbanisme, un certificat en architecture du paysage et une maîtrise en études urbaines.

Soucieuse de la qualité de l'espace urbain, Mme Bittencourt possède 21 ans d'expérience professionnelle en architecture du paysage. Elle a été assistante de recherche à la Chaire de recherche du Canada en patrimoine urbain de l'Université du Québec à Montréal (UQAM), membre de la Commission d'urbanisme et de conservation de la Ville de Québec et du conseil d'administration de Mission Design, chargée de cours en planification urbaine à l'École supérieure d'aménagement du territoire et de développement régional de l'Université Laval, membre de jury pour des projets d'art public, et membre du comité régional pour la révision de la Norme canadienne du paysage.

Depuis 2007, Mme Bittencourt est responsable de la réalisation de projets d'aménagement de parcs et d'espaces publics à la Commission de la capitale nationale du Québec, de projets d'intégration des œuvres d'art et de la commémoration de la région de la Capitale-Nationale. En 2015, elle est devenue membre du conseil d'administration de l'AAPQ.

*George Dark, Architecte-paysagiste et urbaniste-conseil*

Architecte-paysagiste et urbaniste-conseil, George Dark est membre de l'Association des architectes-paysagistes de l'Ontario (AAPO), de l'Association des architectes paysagistes du Canada et du Collège des Fellows de la Société américaine des architectes paysagistes. En 2010, il a reçu le prix Pinnacle en architecture du paysage.

En pratique privée depuis 40 ans, M. Dark est récipiendaire de nombreux prix nationaux et internationaux pour des projets qu'il a réalisés, et il est actuellement gestionnaire partenaire de la firme Urban Strategies inc., de Toronto. Il possède une vaste expérience dans les domaines de l'aménagement de quartier, du réaménagement urbain à grande échelle, de l'établissement de plan directeur de complexe et de la gestion de travaux de conception. Au nombre de ses engagements communautaires, mentionnons les suivants : président émérite de la fondation Evergreen du Canada et de Evergreen Brick Works, directeur du centre de l'innovation sociale de Toronto, ancien président de la fondation des parcs de Toronto, président du conseil consultatif de Willowbank, à Niagara-on-the-Lake, et membre du tableau d'honneur de l'Office de protection de la nature de Toronto et de la région.

M. Dark était au nombre des premiers membres du Comité d'examen du design urbain d'Ottawa et il a présidé le concours de design et le comité d'examen du design du parc Lansdowne, à Ottawa.

*Marc Mayer, Musée des beaux-arts du Canada*

Le 19 janvier 2009, Marc Mayer assumait les fonctions de directeur général du Musée des beaux-arts du Canada. Marc a occupé plusieurs postes de direction au sein d'importants musées et galeries d'art au Canada et aux États-Unis. Il a été directeur du Musée d'art contemporain de Montréal, de 2004 à 2008; sous-directeur de l'art du Brooklyn Museum de New York, de 2001 à 2004; directeur de la galerie d'art contemporain Power Plant au centre Harbourfront de Toronto, de 1998 à 2001; et conservateur à l'Albright-Knox Art Gallery de Buffalo, New York, de 1994 à 1998.

Avant d'entreprendre sa carrière muséale, Marc a dirigé le Service des arts visuels du Centre culturel canadien à Paris. En outre, alors qu'il était à Paris, il a été correspondant du *The Journal of Art*, un mensuel publié par Rizzoli International. Il a fait paraître de nombreux textes sur les arts et les politiques artistiques.

Marc Mayer a organisé plus de trente expositions, dont des expositions individuelles des œuvres de Jean-Michel Basquiat, Judy Chicago, Stan Douglas, Shirley Witasalo, Kim Adams, Candida Hofer et Thomas Nozowski. Il a récemment collaboré avec Sarah Stanners, Ph.D., à l'organisation de l'exposition Jack Bush.

Né à Sudbury (Ontario), Marc est titulaire d'un diplôme en histoire de l'art de l'Université McGill. Il est un membre actif de plusieurs associations professionnelles nationales et internationales.

*John McNee, Centre mondial du pluralisme général*

John McNee s'est joint au Centre mondial du pluralisme général le 6 septembre 2011 en tant que premier secrétaire. Diplomate de carrière, il a été le représentant permanent du Canada auprès des Nations Unies à New York de 2006 à 2011.

Au cours de sa carrière, il a également été ambassadeur du Canada en Belgique, au Luxembourg, en Syrie et au Liban et a été représentant du Canada au Conseil de l'Europe. En outre, il a été affecté à Tel-Aviv, à Londres et à Madrid.

John McNee s'est joint au ministère des Affaires extérieures en 1978, où il a occupé divers postes dont celui de sous-ministre adjoint pour l'Afrique et le Moyen-Orient. Il a également travaillé au sein du Secrétariat de la politique étrangère et de la défense du Bureau du Conseil privé.

Il détient un baccalauréat ès arts avec mention (Collège Glendon, Université York, 1973) et une maîtrise ès arts en histoire (Université Cambridge, 1975). Il a été boursier du Canada à Cambridge de 1973 à 1975. En 2016 il a reçu la Médaille du service méritoire (M.S.M.) du Gouverneur général du Canada. M. McNee et sa femme Susan ont deux enfants.

*Alfred Waugh, Architecte*

Alfred Waugh a été le premier Autochtone à obtenir, en 1993, un diplôme avec distinction de l'École d'architecture de l'Université de la Colombie-Britannique et à devenir architecte LEED agréé et inscrit. Il se spécialise dans les projets adaptés à la culture et à l'environnement et possède une vaste expérience avec les Premières Nations, les sociétés culturelles et les établissements d'enseignement.

En plus de son diplôme d'architecte, M. Waugh est titulaire d'un baccalauréat en arts avec majeure en analyse urbaine et régionale, qu'il a obtenu de l'Université de Lethbridge en 1989. Il est influencé par la culture autochtone, le climat nordique et l'architecture des pionniers, et son respect pour la nature et son lien avec elle sont inhérents à son travail.

Sa firme, Formline Architecture, se spécialise dans la recherche de solutions reflétant la culture, le milieu et la région géographique propres à chaque projet. Ses concepts répondent directement à l'environnement, à la topographie et au climat du lieu et intègrent l'utilisation de matériaux locaux. Dans le cadre de sa philosophie d'écoconception, M. Waugh souhaite optimiser le confort, la durabilité, la fonctionnalité et l'efficacité énergétique.





À LA  
FINE **POINTE**